

Mise à disposition du projet de Stratégie d'Organisation des
Compétences de l'Eau (SOCLE) du bassin Seine-Normandie

En application de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République et de l'arrêté du 20 janvier 2016, le préfet coordonnateur de bassin doit arrêter une Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) portant un état des lieux et des orientations sur l'organisation des acteurs de compétences sur les domaines de l'eau (eau potable, assainissement, GEMAPI).

Conformément à l'arrêté du 20 janvier 2016, le projet de Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) doit être mis à la disposition des collectivités et groupements concernés par voie électronique.

Le projet est disponible jusqu'au 22 septembre 2017 à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/mise-a-disposition-du-public-r1425.html>

et les observations peuvent être transmises à l'adresse suivante :

socle.seinenormandie@developpement-durable.gouv.fr

Les contributions qui seront transmises à l'issue de la période de mise à disposition seront prises en compte dès lors qu'elles parviendront dans un délai permettant une intégration au document qui sera soumis à l'avis du comité de bassin du 30 novembre 2017.